SERVICE AÉRONAUTIQUE MOBILE (R)—CONTRÔLE D'EXPLOITATION EN VOL 128.825 – 132.025 Mc/s

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES NÉCESSAIRES À LA COORDINATION

- a) Fréquence
- b) Nom de l'endroit et coordonnées géographiques
- c) Classe d'émission et largeur de bande nécessaire
- d) Puissance de sortie moyenne de l'émetteur
- e) Gain des antennes et azimut dans le cas d'un réseau dirigé
- f) Niveau d'utilisation:

Faible niveau : moins de 15,000 pieds Niveau moyen : de 15,000 à 24,000 pieds Niveau élevé : plus de 24,000 pieds

## ZONES DE COORDINATION

Les zones de coordination se trouvent en deçà de 400 m.m. de la frontière pour les utilisations à faible niveau et à niveau moyen, et en deçà de 600 m.m. pour les utilisations à niveau élevé. Pour ce qui est des exceptions, on se conformera aux dispositions de la note 3.

## PLANS D'ATTRIBUTION DES FRÉQUENCES

L'attribution des fréquences pour le service aéronautique mobile (R) de vol dans la bande 128.825 – 132.025 Mc/s figure dans la pièce jointe nº 1 en ce qui concerne les États-Unis, et dans la pièce jointe nº 2 en ce qui concerne le Canada. Ces pièces jointes tiennent compte des coordinations effectuées une à une après le 28 novembre 1960 entre la F.C.C. et le M.T.

- Note 1: Le M.T. et la F.C.C. conviennent d'échanger tous les trois mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 1962 des fichiers récapitulatifs des assignations intéressant au premier chef les zones spécifiées.
- Note 2: Pour ce qui est des aéronefs, il n'est pas nécessaire de coordonner les assignations de fréquences de contrôle d'exploitation en vol, faites conformément aux règlements et aux traités applicables.
- Note 3: S'il y a possibilité que des assignations extérieures aux zones habituelles de coordination entraînent des brouillages nuisibles pour les services radioélectriques de l'autre pays par suite de circonstances particulières: hauteur de l'antenne, puissance, réseaux dirigés, etc., l'attribution des fréquences pourra, dans la mesure du possible, faire l'objet d'une coordination spéciale entre le M.T. et la F.C.C.